



Place de la Mairie - 26120 MALISSARD
 Direction Générale Tél. 04 75 85 22 00
 contact.accueil@malissard.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS du CONSEIL
 MUNICIPAL de MALISSARD**
 Nombre de conseillers en exercice : 23
 Date de Convocation : 30 / 04 / 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 06 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malissard, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : JM VALLA, JM SOUCIET, L. BLANDIN JOUBERT, L. BARRAL, I. BLASSENAC, P. ALBOUSSIÈRE, F. BRES-DUFOUR, E. CHALÉAT, F. ESPOSITO, Y. ESCOFFIER, S. DUPRET, F. GAILLARD, G. JOURDAN, L. JOUD, S. MAITRE, M. MEITER

Absent.e.s ayant donné.e.s procuration : C. COUR à P. ALBOUSSIÈRE, N. FERREIRA à F. BRES DUFOUR, C. FERREIRA VALLA à S. DUPRET.

Absent excusé : W. GILHARD

Absent.e.s : L. DUSSERT, L. ROUVEYROL, E. BARSCZUS.

Sylviane DUPRET est nommée en tant que secrétaire de séance.

24.2024 TERRITOIRE D'ÉNERGIE DRÔME – PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE POUR LA DISSIMULATION DES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES AVENUE DES CÉVENNES -DOSSIER N°261700005ART

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, la Commune a sollicité Territoire d'Énergie Drôme pour étudier le projet d'effacement et de fiabilisation des réseaux téléphoniques de l'avenue des Cévennes, entre la rue du 19 mars 1962 et la rue du Stade.

Les caractéristiques financières du projet sont les suivantes :

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques avenue des Cévennes, à partir du poste LES ECOLES Dissimulation des réseaux téléphoniques	
Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	18 146.82 €
<i>dont frais de gestion : 888.09 € HT</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Énergie Drôme	3 729.96 €
Participation communale basée sur le HT	14 919.86 €
Total hors taxe des travaux de câblage : 7 328.64 €	
Plan de financement prévisionnel :	3 591.03 €
<i>Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 7 328.64 = 3 591.03 €)</i>	
Financements mobilisés par le Territoire d'Énergie Drôme	718.21 €
Participation communale	2 872.82 €
Montant total de la participation communale :	17 792.68 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet établi par le Territoire d'Énergie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus ;
- **DÉCIDE** de financer comme suit la part communale : chapitre 204 « Subvention d'équipement aux établissements publics » ;
- **S'ENGAGE** à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Énergie Drôme ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

**Le secrétaire de séance,
Sylviane DUPRET**



**Le Maire,
Jean-Marc VALLA**



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr